

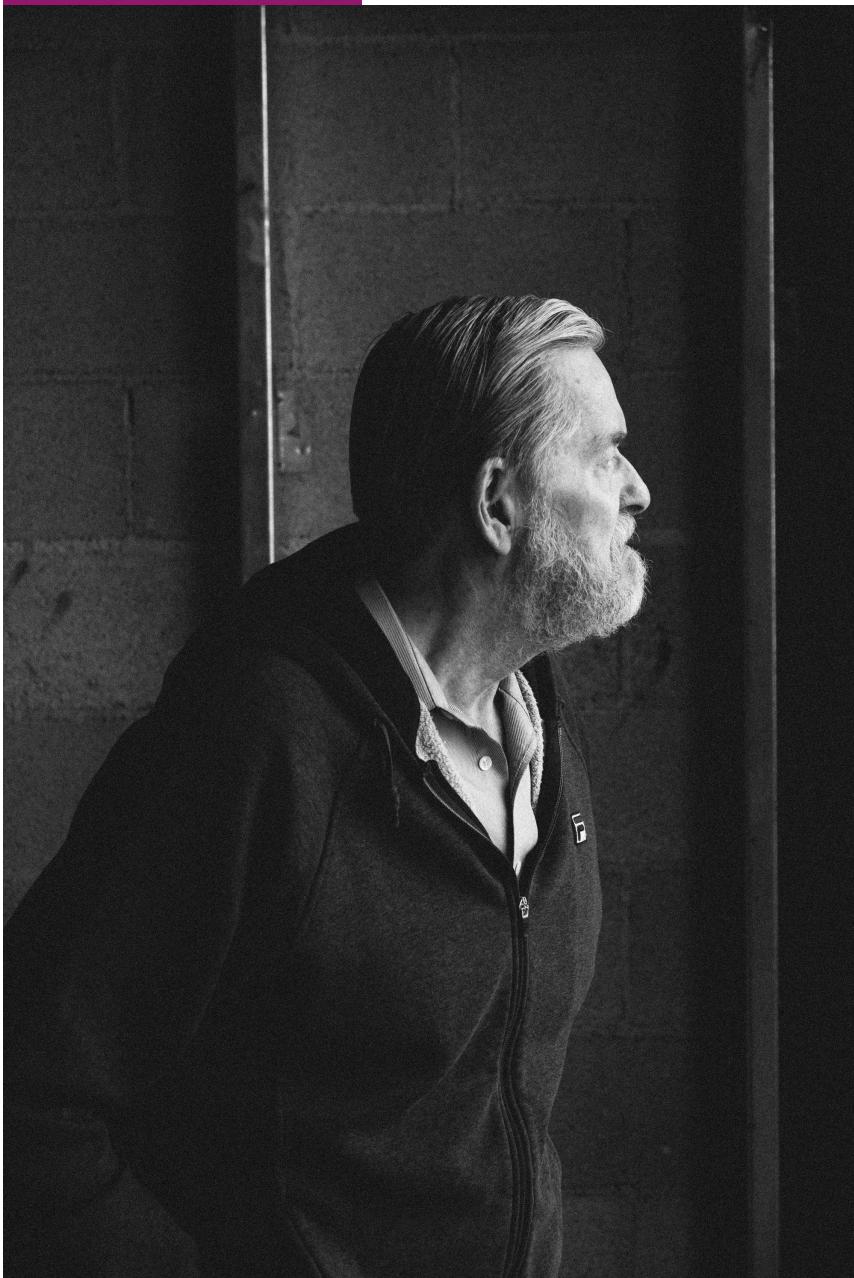
10 DÉCEMBRE 2025

# FIN DE VIE, UNE FABRIQUE DE L'OPINION

*Présentation et décryptage des résultats de l'enquête conçue par les AFC et réalisée par l'institut d'études Opinionway*

opinionway<sup>®</sup> POUR

AFC LES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES CONFÉDÉRATION NATIONALE



AFC LES ASSOCIATIONS  
FAMILIALES CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

Les AFC et la Fondapol ont fait réaliser un sondage Opinionway de 38 questions auprès d'un panel de 3021 personnes adultes entre le 22 et le 30 octobre 2025 à propos de la proposition de loi sur le « Droit à l'aide à mourir » afin d'évaluer l'opinion des Français sur ce texte de loi voté en première lecture à l'Assemblée nationale et qui sera examiné par le Sénat à partir du 20 janvier 2026.

Ce texte de loi instituerait la possibilité de recourir à l'euthanasie ou au suicide assisté pour des personnes majeures, capables d'exprimer leur volonté, atteintes par une maladie grave et incurable, engageant le pronostic vital en phase avancée ou terminale, avec une souffrance physique ou psychologique réfractaire ou insupportable.

Présentée comme une avancée sociétale, **l'enquête révèle 3 enseignements**

- 1. L'intérêt est théorique, mais le rejet est concret**
- 2. Les Français méconnaissent le texte**
- 3. Les familles sont inquiètes des conséquences du texte discuté**

Si 82 % des Français se disent intéressés par la proposition de Loi, ils ne sont que 25% à avoir consulté le texte, et **la majorité ne s'informe pas** de l'évolution des débats.

Il semble exister un intérêt théorique pour cette proposition de loi mais, lorsqu'on entre dans la procédure concrète qui doit mener à l'euthanasie ou au suicide assisté, les réponses des Français ne correspondent pas du tout à ce que le texte de loi prévoit dans sa mouture actuelle. **Les Français sont majoritairement opposés aux conséquences pratiques des dispositions prévues.**

Les Français anticipent en grande majorité que les impacts de l'euthanasie et du suicide assistés seront graves, puisqu'**ils craignent des conflits au sein des familles qui seraient confrontées à cette question**, et qu'ils anticipent un nécessaire soutien psychologique pour les personnes qui seront confrontés de près à un suicide assisté ou une euthanasie.

En somme, l'expression des Français révèle une autre réalité que celle des media. L'opinion des citoyens a été peu à peu accompagnée et habituée pour accepter un tel texte. **Il s'agit sans doute davantage d'une opinion fabriquée.**

Ce décryptage réalisé par la Confédération nationale des AFC donne à **comprendre les principaux points d'attentes et d'opposition des Français** quant au texte en préparation ■

## CHIFFRES CLES

Sauf mention contraire, tous les chiffres présentés dans ce document sont issus du sondage Opinionway pour les AFC et la Fondapol, enquête menée en ligne auprès d'un échantillon de 3021 individus représentatifs de la population française, du 22 au 30 octobre 2025 à propos de la proposition de Loi sur le « Droit à l'aide à mourir. » Méthodologie détaillée en p14.

### UN TEXTE QUI TOUCHE LES FRANÇAIS

### DES ATTENTES QUI NE SONT PAS PRISES EN COMPTE PAR LE TEXTE DE LOI

**82 %**  
Des sondés se disent **intéressés** par le sujet de la fin de vie

**65 %**  
Se sentent **concernés** par la fin de vie

**65 %**  
ont été **proches** d'une personne en fin de vie

### DONT LES CONSEQUENCES ET LES EVOLUTIONS SONT REDOUTÉES

**73 %** Estiment indispensable de **mettre en place un suivi psychologique** des personnes qui assisteraient à un suicide assisté ou une euthanasie

**70 %** Anticipent de **graves désaccords dans la famille** ou entre les proches de la personne décédée

**52 %** Anticipent que les **personnes les plus fragiles seront conduites à recourir** à l'euthanasie ou au suicide assisté

**78 %** Des sondés demandent une **procédure spécifique** pour les personnes souffrant de déficience intellectuelle

**77 %** Demandent que le personnel médical qui s'occupe d'un majeur protégé soit **obligatoirement consulté**

**73 %** Demandent un **avis d'un psychiatre ou psychologue** en cas de doute sur les capacités de discernement de la personne

**68 %** Veulent que les contrôles de respect des procédures soient réalisés **avant la mort**

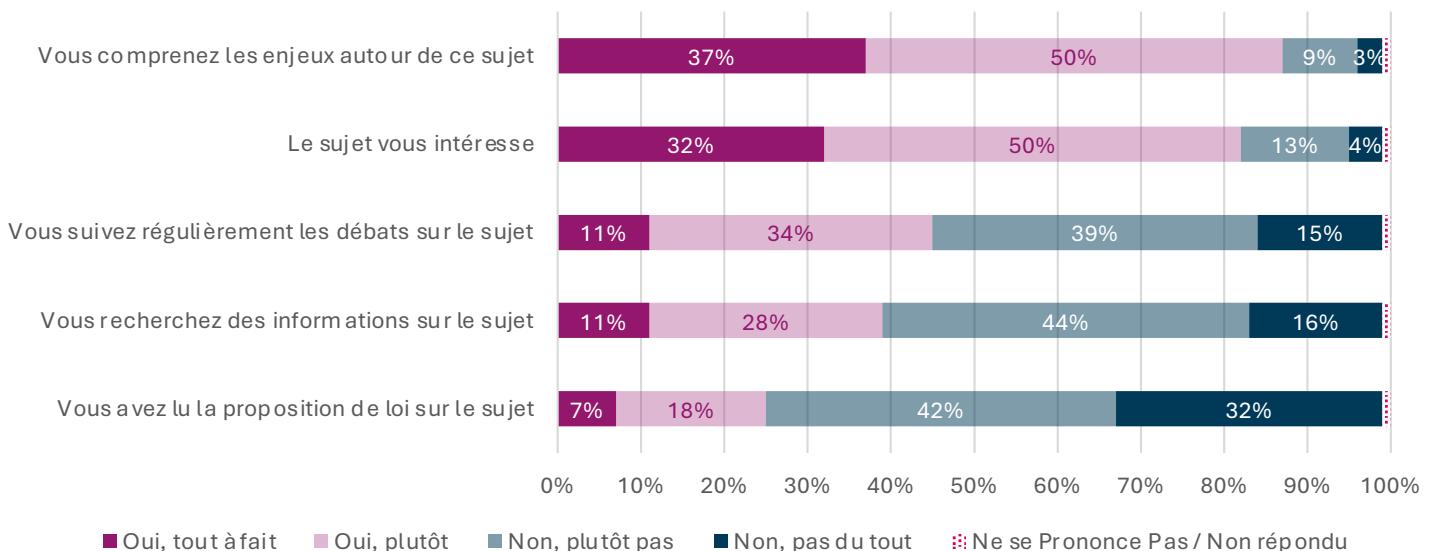
**66 %** Pensent que la **réunion du corps médical doit se tenir physiquement**, et non en visio

**57 %** Considèrent que l'examen du patient par **le 2<sup>nd</sup> médecin devrait être obligatoire**

## FOCUS

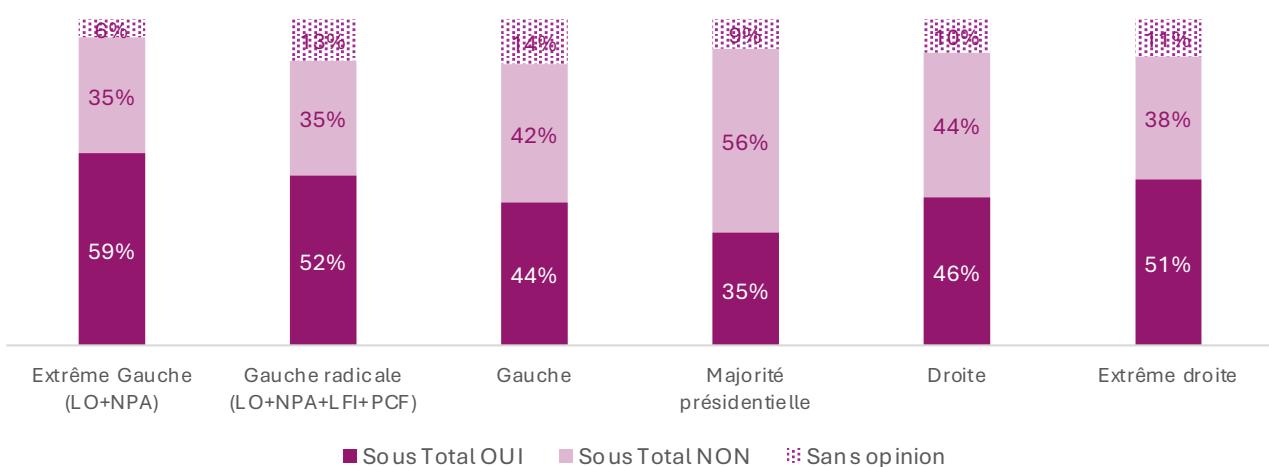
**LE NIVEAU D'ENGAGEMENT des Français s'effondre lorsqu'il s'agit de s'informer et de suivre les débats** attestant d'un déficit d'information de ce qui est en jeu. L'intérêt pour la proposition de Loi est marqué mais très théorique.

S'agissant du débat à propos de la loi sur la 'fin de vie', diriez-vous que...



L'orientation politique révèle **un projet porté principalement par la majorité présidentielle**. Les extrêmes, en particulier l'extrême-gauche, sont plus enclins à soutenir le rôle protecteur des familles que le bloc central. Pour un certain nombre de questions, on retrouve cet engagement plus fort du bloc central en faveur de la proposition de loi.

Selon vous, la famille ou des proches devraient-ils avoir le droit de contester la décision de recourir à l'euthanasie ou au suicide assisté dans le cas où ils redouteraient une incitation à y recourir ?



## LES FAMILLES s'inquiètent davantage pour les personnes plus vulnérables, cependant que tout le monde s'accorde sur les dommages pour les familles

Si cette proposition de loi était adoptée, craignez-vous que l'on assiste un jour à une extension de l'euthanasie ou du suicide assisté aux mineurs ou aux personnes en situation de handicap mental comme on le voit dans d'autres pays ayant adopté une loi comparable ?

Si cette proposition de loi était adoptée, craignez-vous que les personnes les plus pauvres soient conduites à avoir plus souvent recours à l'euthanasie ou au suicide assisté que les autres ?

Si cette proposition de loi était adoptée, pensez-vous que de graves désaccords pourraient opposer, au sein des familles ou entre les proches de la personne décédée, ceux qui auront soutenu la décision de leur proche de recourir à l'euthanasie ou au suicide assisté et ceux qui l'auront désapprouvée ?



La grande méconnaissance du texte, l'opposition entre la théorie et le concret, et les inquiétudes des familles quant aux conséquences forment un accélérateur de la fracturation de la société

## 1

## UN INTÉRÊT THÉORIQUE MAIS UN REJET CONCRET

La proposition sur le « Droit à l'aide à mourir » intéresse les Français, comme l'affirment 82% des personnes interrogées dans cette enquête. Ils sont également 65% à se sentir concernés par les débats à propos de la loi sur la fin de vie. Même si on constate une division des générations, les plus anciennes se sentant plus concernées par le sujet (**figure A**), l'intérêt à propos de l'euthanasie et du suicide assisté est majoritairement partagé (**figure B**). Cependant, l'analyse du sondage permet d'affirmer que **cet intérêt n'est que théorique, pour laisser place à un rejet concret de ce qu'instaurerait la proposition de loi.**

Figure A

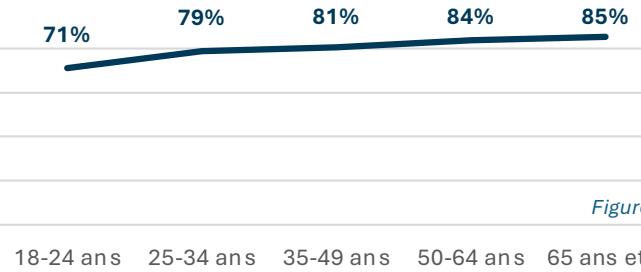
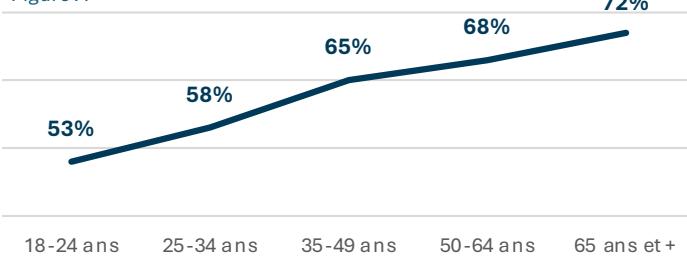


Figure B

### Un délit d'entrave seulement en théorie

Lorsqu'on demande aux personnes interrogées ce qu'elles pensent de la création de ce délit, elles sont 47% à l'approuver contre 33%.

Mais lorsqu'on leur présente le cas particulier et concret d'un psychiatre qui dans sa pratique empêcherait un patient de recourir à l'euthanasie ou au suicide assisté, les proportions s'inversent (49% contre vs 33%) comme si **l'entrée dans la réalité et non plus l'énonciation de principes généraux, aidait à la prise de conscience** de ce que ce texte instaurerait dans les rapports médecin-malade.

### Une chaîne de décision à revoir

Si le délai de 48 heures entre l'accord du médecin et la réalisation de l'acte médical semble suffisants à une majorité (59% contre 33%), ce n'est plus du tout le cas pour le reste de la chaîne de décision.

**En effet, 57% des sondés estiment que le second médecin devrait avoir l'obligation d'examiner le patient, ce qui n'est prévu dans le texte.**

## ANALYSE

Une majorité (45% contre 39%) estime que **l'euthanasie ou le suicide assisté devraient être refusés en cas de désaccord entre les deux médecins**, et 2/3 des personnes pensent que la réunion entre les soignants décisionnaires devrait se tenir en présentiel et non en visioconférence, comme le texte le prévoit pour le moment.

Ils sont même 73% à demander à ce qu'**un psychiatre soit consulté en cas de doute sur les capacités de discernement du patient**, ce qui n'est pas prévu. Une large majorité (78%) estime qu'une procédure spécifique pour les personnes atteintes de déficience intellectuelle serait nécessaire ; de plus 77% des personnes demandent à ce que les soignants qui suivent une personne « majeure protégée » soient obligatoirement consultés : toutes ces mesures ont été proposées par amendements lors de la première lecture en mai dernier à l'Assemblée mais elles ont toutes été rejetées,

### **Une commission de contrôle au mauvais moment**

Le même désaveu majoritaire apparaît aussi dans les procédures de contrôle de l'administration de l'euthanasie ou du suicide assisté : 68% des sondés préféreraient que celle-ci intervienne **avant et non après l'acte euthanasique** ; 46% contre 38% souhaiteraient aussi que tous les membres de la commission aient accès au dossier médical, toutes choses qui ne sont pas prévues en l'état.

**On fait donc le constat d'un écart très net entre les dispositions prévues par le texte et les attentes des Français** alors même la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun Pivot, a régulièrement rappelé que ce texte était attendu par les Français, qu'il y avait « urgence » et que la France était même « en retard » ■

**En tout état de cause, si les Français attendent un texte – ce qui reste à démontrer en l'état actuel du système de santé et du manque d'accès aux soins palliatifs - ce n'est pas celui qui a été voté en mai dernier**

## 2

## UNE MECONNAISSANCE DES FRANÇAIS

Légiférer sur la fin de la vie est un sujet éminemment délicat et ne peut se passer d'un large consensus de la population. Un débat sociétal a donc été organisé depuis 3 ans pour promouvoir le projet. Après l'avis du CCNE (avis 139 de septembre 2022), une Convention citoyenne au CESE (avril 2023), un avis du CESE lui-même (mai 2023), un avis de la Commission des affaires sociales du Sénat (juin 2023) et celui de l'Académie nationale de médecine (juin 2023) et après des débats récents à l'Assemblée en mai 2024 puis mai 2025, il est étonnant de constater que nous soyons parvenus à **un texte qui ne semble pas correspondre, et de loin, aux attentes des Français.**

**A-t-il vraiment existé un débat public**, ce qui sous-entend une réelle écoute des attentes, ou bien s'agit-il surtout d'efforts orchestrés par des groupes de pression pour faire évoluer l'opinion vers l'acceptation d'une telle transgression ? Autrement dit assiste-t-on à un phénomène de *fabrique de l'opinion* ?

Un aspect qui pourrait soutenir cette hypothèse est **la méconnaissance des Français** quant au texte de loi en construction.

Un tiers des personnes interrogées, 34%, déclarent que, pour eux, la différence entre l'euthanasie, le suicide assisté et la sédation profonde et continue jusqu'au décès n'est pas claire. C'est une proportion particulièrement élevée alors que l'analyse du sondage met également en évidence **la méconnaissance du processus législatif en cours**. En effet, 42% des sondés ne savent pas qu'une proposition de loi visant à légaliser 'un droit à l'aide à mourir' a été adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2025 et 49% d'entre eux ne sont pas au courant que ce texte doit maintenant être examiné par le Sénat.

PRÈS D'1 FRANÇAIS SUR 5 NE SAIT PAS RÉPONDRE AUX QUESTIONS ESSENTIELLES

20 %

- Il serait créé un '**délit d'entraîne**' permettant de sanctionner ceux qui encourageraient quelqu'un à ne pas demander l'euthanasie ou le suicide assisté. Êtes-vous d'accord avec cela ? **20%** ne sait pas répondre (q18)
- La proposition de loi ne prévoit pas de créer un **délit d'incitation** afin de sanctionner ceux qui encourageraient quelqu'un à recourir à la demande l'euthanasie ou de suicide assisté. Êtes-vous d'accord avec cela ? **18%** ne sait pas répondre (q19)
- La famille ou des proches devraient-ils **avoir le droit de contester la décision** de recourir à l'euthanasie ou au suicide assisté dans le cas où ils redouteraient une incitation à y recourir ? **16%** ne sait pas répondre (q16)
- La proposition de loi ne prévoit pas une **clause de conscience pour les pharmaciens**. Êtes-vous d'accord avec cela ? **16%** ne sait pas répondre (q17)
- Pensez-vous qu'**en cas de désaccord entre les deux médecins**, la demande d'euthanasie ou de suicide assisté devrait être refusée ? **16%** sans opinion (q9)

15 %

## ANALYSE

Par ailleurs, il est regrettable que les trois quarts (74%) des personnes interrogées dans le sondage n'aient pas lu le contenu de la proposition de loi. Ce constat peut s'expliquer par le manque de désir de s'informer sur le sujet : **60% des personnes interrogées n'ont pas recherché d'informations** à propos de l'euthanasie et du suicide assisté. Même si cela concerne la majorité de toutes les tranches d'âges, c'est encore plus net pour les plus de 35 ans (63%) que pour les moins de 35 ans (53%).

**Il s'agit non seulement d'une méconnaissance mais, plus grave, il s'agit aussi de ce qui pourrait ressembler à un désintérêt pour ces questions.**

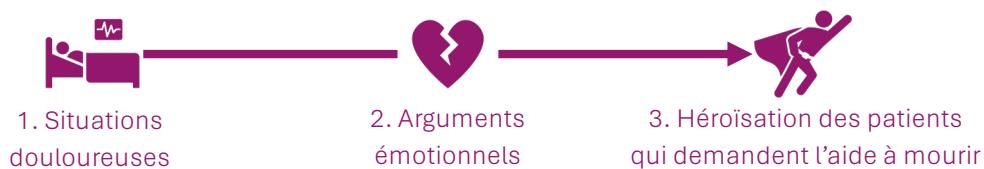
La spécificité de cette proposition de loi est qu'elle impacte tous les citoyens, sans exception. Plus encore, elle ne constitue pas seulement un sujet à aborder à la toute fin de sa propre vie mais il s'agit d'un sujet du quotidien pour chacun à travers la fin de vie des proches, famille, amis ou relations ; les 2/3 des sondés (65%) disent d'ailleurs avoir déjà été proches d'une personne en fin de vie. La plupart des textes débattus au Parlement concernent un segment précis de la

population. Il est rare de légiférer sur un sujet qui nous soit aussi unanimement commun. Dès lors, on ne peut que s'étonner que **presque la moitié, 48%, des personnes interrogées n'en n'ont pas parlé, ni en famille, ni avec des amis, ni au travail alors que 82% d'entre elles se disent intéressées par la question**. Malgré le bruit médiatique à ce sujet, la mort reste bien un sujet tabou. Ce qui interroge davantage encore est la part significative de répondants sans opinion, pour des questions qui ne nécessitent pourtant pas d'expertise particulière.

**Seulement 45% disent suivre les débats tout en affirmant très majoritairement, à 87%, être bien informés.** Néanmoins, parmi les 38 questions de cette enquête, 12 d'entre elles ont un pourcentage de réponse indéterminée égal ou supérieur à 15%. Deux d'entre elles atteignent même la barre des 20% : celle sur la temporalité d'intervention de la commission de contrôle (22%) et celle sur la création d'un 'délit d'entrave' à la demande d'euthanasie ou de suicide assisté (20%). Sur la temporalité d'intervention de la commission de contrôle, parmi l'ensemble des personnes qui ont été jusqu'à lire la proposition de loi, 23% restent pourtant sans opinion à ce sujet ■

Une hypothèse quant à cette méconnaissance et cette indétermination pourrait être que **le bruit de fond médiatique au long cours a sans doute brouillé une véritable information fondée et argumentée en raison**

# UNE FABRIQUE DE L'OPINION



Depuis 2022 de nombreux documentaires, débats, fictions, téléfilms et films pour le cinéma ont régulièrement promu le suicide assisté ou l'euthanasie dans les programmes de télévision et de cinéma. Leur déroulement a souvent été le même : arguments liés à l'émotion devant des situations douloureuses, voire dramatiques, héroïsation des malades qui recourent au suicide assisté ou à l'euthanasie, insistance sur le sentiment d'injustice (« devoir » aller en Belgique ou en Suisse). La réaction émotionnelle a sans doute tenu lieu de réflexion.

## DÉBATS

**Soirée spéciale sur la fin de vie**  
(France 2, 11 octobre 2023) à la suite du téléfilm *Le prochain voyage*.

**Choisir sa mort : est-ce un droit?**  
(France 5, 2023)

**Euthanasie : la fin d'un tabou**  
(Arte 2022)

## DOCUMENTAIRES

**Fin de vie, pour que tu aies le choix**  
(France 5, 26/09/2023)

**Les mots de la fin – réflexions sur l'euthanasie** (Arte, 2023 -2024)

**Le choix d'Odette** (Envoyé spécial, France 2, 01/2025)

**Aide à mourir : en France, l'attente des patients** (Arte 11/2025)

**Choisir sa mort : est-ce un droit?**  
(France 5, 2023)

## CINÉMA

**Un beau matin** (octobre 2022)

**La vanité** (2023)

Documentaire **Fin de vie, le dernier exil** (2023)

Documentaire **30 vivants** (avril 2024)

**Tout s'est bien passé** de François Ozon (2021)

## FICTIONS

**Plus que jamais**  
(fiction, Arte en 2022)

**Le prochain voyage**  
(téléfilm, France 2, 11 octobre 2023)

**Tout s'est bien passé** de François Ozon, (France 2 le 6/10/24 & 2/11/25)

Ces différents programmes ont concouru à habituer l'opinion publique à accepter que l'euthanasie soit légalisée en France. Cette acclimatation a d'autant plus prospéré que la situation de l'hôpital se dégradait et qu'il existait une très large insuffisance de l'accès aux soins palliatifs pour les patients en fin de vie. Nombreux sont alors ceux qui ont identifié l'alternative euthanasique comme un recours possible « au cas où » sans être pour autant très avertis de ce que cela recouvre et des implications qui en découlent.

Lorsqu'on interroge les Français sur une alternative de choix pour un proche en fin de vie entre les soins palliatifs et l'euthanasie, ils préfèrent majoritairement les soins palliatifs, à 52% contre seulement 38% en faveur de l'euthanasie ■

# 3

## UNE INQUIÉTUDE AU SEIN DES FAMILLES

Sondage après sondage, **la famille demeure une cellule de solidarité, d'unité et un refuge plébiscité par les Français**. Un récent sondage IFOP, en mars 2025, montrait que pour 73% des Français la famille était centrale dans leur vie. Si l'interdit de tuer est jusqu'alors garanti par l'Etat et opposable à tous, cette proposition de loi, reporte sur les patients et leurs proches, c'est-à-dire les familles, la décision de recourir -ou non- à la mort administrée. Chaque situation de fin de vie va donc contraindre les malades et leur entourage à se positionner par rapport à l'éventualité d'une mort administrée.

Les Français l'anticipent sans peine puisque 70% des personnes interrogées estiment que si cette proposition de loi était adoptée, il pourrait en découler **de graves désaccords au sein des familles, ou entre les proches de la personne décédée**, entre ceux qui auront soutenu, voire

encouragé, sa décision de recourir à l'euthanasie ou au suicide assisté, et ceux qui l'auront désapprouvée. Ce taux s'élève même à 76% chez les cadres et à 78% pour l'extrême gauche. Voter un tel texte organiserait la division au sein de nombreuses familles, avec des rancœurs durables. On peut imaginer que ces ruptures seraient d'autant plus définitives que des intérêts patrimoniaux seraient en jeu. Il s'agit d'un impensé de la proposition de loi puisque cette question aurait pu être anticipée par la création d'un délit d'incitation, mais les amendements à ce sujet ont été rejettés en première lecture.

A rebours de la position de l'Assemblée nationale, 1/3 des répondants de l'enquête ne souhaite pas la création de ce type de délit alors que 48% y seraient favorables, montrant une fois de plus que **le texte transgresse largement les attentes du grand public sur cette question**.

**La création de conflits intra familiaux** avec toutes les ruptures qui en découleraient alors que l'unité de la société est déjà fortement impactée par le délitement conjugal (25% des mineurs vit en foyer monoparental, d'après l'INSEE) **est un impensé irresponsable de la proposition de loi sur le Droit à l'aide à mourir**

## ANALYSE

**Les familles sont d'autant plus inquiètes des potentielles futures dérives pour les leurs, que les exemples d'autres pays (Canada, Belgique) ne les ont pas rassurées.**

En cas d'adoption de cette proposition de loi, 46% des sondés, contre 36%, craignent que l'on assiste un jour à une extension de l'euthanasie ou du suicide assisté aux mineurs ou aux personnes en situation de handicap mental, comme on le voit déjà dans d'autres pays ayant adopté une loi comparable. Cette inquiétude est particulièrement vive, à 53%, chez les moins de

35 ans et à 54% pour les proches de la gauche radicale.

En cas d'adoption de la proposition de loi, 52% des personnes interrogées, contre 35%, craignent que **les personnes les plus fragiles, physiquement ou psychologiquement, soient conduites à avoir plus souvent recours à l'euthanasie ou au suicide assisté que les autres**. Concernant les personnes pauvres, cette crainte s'élève à 39%. Les moins de 35 ans sont même 51% à redouter ce risque et 58% pour les proches de la gauche radicale ■



# CONCLUSION

## UNE RÉTICENCE NETTE À LA MISE EN ŒUVRE DE CE QUE CE TEXTE PRÉVOIT

Cette enquête relativise fortement l'unanimité « **la loi la plus permissive au monde** » et qu'il ne s'agissait pas d'un texte de fraternité, mais d'un texte d'abandon », rappelant « **qu'une société moderne ne donne pas la mort** » et que s'il « était parlementaire, il ne voterait pas cette loi ». Les Français lui donnent raison à travers cette enquête ■

Cette enquête relativise fortement l'unanimité « **la loi la plus permissive au monde** » et qu'il ne s'agissait pas d'un texte de fraternité, mais d'un texte d'abandon », rappelant « **qu'une société moderne ne donne pas la mort** » et que s'il « était parlementaire, il ne voterait pas cette loi ». Les Français lui donnent raison à travers cette enquête ■

Jean Léonetti a souligné qu'il s'agirait de

**L'opinion sur l'euthanasie et le suicide assisté a été fabriquée depuis des années par (i) des cas dramatiques surmédiatisés** (les « affaires » Vincent Humbert, Chantal Sébire, Anne Bert, Vincent Lambert, Alain Coq...), **(ii) une production télévisuelle et cinématographique** utilisant systématiquement les leviers émotionnels et compassionnels, **(iii) une euphémisation du vocabulaire** avec la généralisation de l'expression positive « d'aide à mourir » et **(iv) l'utilisation des institutions de la République** pour installer un débat qui habitue les Français à ce projet

## METHODOLOGIE



Echantillon de **3 021 personnes**, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

L'échantillon a été constitué selon la **méthode des quotas**, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence.



L'échantillon a été interrogé par **questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI** (Computer Assisted Web Interview).



Les interviews ont été réalisées **du 22 au 30 octobre 2025**.

*Pour les remercier de leur participation, les panélistes ont touché des incentives ou ont fait un don à l'association proposée de leur choix.*



OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la **norme ISO 20252**



Les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 0,8 à 1,8 points au plus pour un échantillon de 3 000 répondants.

**opinionway** POUR

**AFC** LES ASSOCIATIONS FAMILIALES DES JEUNES CONFÉDÉRATION NATIONALE

## LES AFC



\*Source : chiffres UNAF 2024 pour l'année 2023  
\*\* Unions départementales des associations familiales



Les porteurs de la proposition sur l'euthanasie et le suicide assisté la présentent comme **une réponse aux attentes des Français. Est-ce vraiment le cas ?**

Les AFC ont conçu une enquête réalisée par l'Institut d'études Opinionway qui montre que le texte qui arrive en débat au Sénat outrepasse très largement les attentes des Français. **Si les Français attendent un texte, ce n'est pas celui-là.**

Comment en est-on arrivé là alors que tant de débats ont eu lieu dans tant d'institutions et de médias ? **L'opinion aurait-elle été davantage façonnée par des messages de nature émotionnelle portés par des courants militants plutôt que par une écoute sincère des Français et une réflexion en raison ?**

## **EDITEUR**

CONFÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES  
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE, MEMBRE DE L'UNAF

## **DIRECTEUR DE PUBLICATION**

PASCALE MORINIERE

## **CREDITS PHOTO**

UNSPLASH – WESLEY TINGUEY (COUVERTURE) & DANIE FRANCO (P12)

## **CONCEPTION & PUBLICATION**

CNAFC

## **IMPRESSION**

J'V IMPRIMER

## **CONTACT**

[J.husson@afc-france.org](mailto:J.husson@afc-france.org) +33 (0)6 42 64 73 94